



Le Cateau

infos

Conseil Municipal

Présents : André BIHANGOU - Charles BLANGIS - Jean-Paul BURLION - Françoise CAMPIN - Cyril CHAPEL - Serge CHRÉTIEN - Sylvie CLERC - Sylvie DECRESSONNIÈRE - Olivier DESCAMPS - Annie DORLOT - Nadine DRUESNE - Brigitte GRENIER - Carole HIBOUX - Jean-Claude LEGRAND - Marie-Thérèse LEMOINE - Joëlle MANESSE - Bruno MANNEL - Joseph MODARELLI - Aline MONVOISIN - Isabelle PIERARD - Angélique PLAQUIN - Brigitte REZGUI - Michel RICHARD - Serge SIMÉON - Thierry THÉBERT

Excusés (avec procurations) : Laurent COULON - Guy DRUENNE - Jacques JANTI - Michaëlle LEGRAND

Principales délibérations de la séance du 14 avril 2015

Point d'information :

◆ Politique de la Ville

L'État a exclu la Ville du Cateau-Cambrésis de la liste des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville, et ce, malgré des indicateurs sociaux, économiques et sanitaires témoignant des grandes difficultés rencontrées par certains Catétiens.

Pour mémoire, en 2014, une enveloppe de 147 677 € (99 810 € pour le Dispositif de Réussite Éducative et 47 867 € pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale) avait été attribuée par l'État à la ville du Cateau pour ses programmes dans le cadre du DRE et du CUCS. La commune complétait le financement des actions proposées à hauteur de 86 226 €.

En 2015, l'État retire donc la ville du Cateau-Cambrésis de la liste des quartiers prioritaires. Il place cependant la ville en territoire de «veille active» et accorde une enveloppe de 50 000 € pour le Dispositif de Réussite Éducative (DRE), augmentée d'un crédit spécifique de 15 000 €, soit un financement total de 65 000 € (mais ces crédits ne sont pas assurés d'être reconduits l'année prochaine).

Malgré le désengagement de l'État - recul des crédits de 34 810 € pour le DRE et abandon du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) à hauteur de 47 867 € - la ville souhaite maintenir les actions dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative, par le biais de la Caisse des Écoles.

Sont ainsi maintenus pour les enfants en difficultés :

- les ateliers découverte des nouvelles technologies et d'éveil
- les ateliers " découverte " et actions citoyennes
- l'accompagnement individuel à la scolarité.

Compte administratif 2014

Le compte administratif 2014 fait apparaître :

- en section d'investissement :

- ♦ des dépenses nettes d'un montant total de 2 805 279,57 €
- ♦ des recettes nettes d'un montant total de 1 792 609,86 €

→ soit un résultat d'exécution de -1 012 669,71 €. Résultat auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser de l'année 2014 (-404 301,23 €) et de reprendre le résultat de l'exercice précédent qui fait apparaître un excédent de 318 270,25 €. De fait, le résultat de l'exercice 2014 en section d'investissement est de -1 098 700,69 €. Ce déficit sera couvert par un virement de la section de fonctionnement.

- en section de fonctionnement :

- ♦ des dépenses nettes d'un montant total de 6 575 441,87 €
- ♦ des recettes nettes d'un montant total de 8 115 505,86 €

→ soit un résultat d'exercice de 1 540 063,99 €. Résultat auquel il convient d'ajouter le résultat reporté au 1^{er} janvier 2014 (2 818 340,41 €) et de soustraire le déficit d'investissement à couvrir (1 098 700,69 €). Ainsi, l'excédent disponible au Budget Primitif 2015 s'élève à 3 259 703,71 € (avec opérations d'ordre).

Vote : 24 voix pour - 4 abstentions (de par la loi, M. le Maire ne prend pas part au vote)

Evolution des dotations d'Etat

	2014	2015	Évolution
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)	1 430 082 €	1 285 912 €	-144 170 €
Dotation de Solidarité Rurale (DSR)	373 916 €	430 513 €	+56 597 €
Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)	183 870 €	183 870 €	-
Dotation Nationale de Péréquation	148 408 €	155 857 €	+7 449 €
TOTAL	2 136 276 €	2 056 152 €	-80 124 €

→ Soit une baisse nette de 80 124 €

Vote des taux d'imposition

Pas de hausse de la fiscalité communale malgré les contraintes budgétaires :

	2014	2015
Taxe d'habitation	24,87%	24,87%
Taxe foncière (bâti)	23,45%	23,45%
Taxe foncière (non bâti)	62,39%	62,39%

Vote : unanimité

Présentation du plan communal d'économie

Dans le cadre de sa politique de réduction des déficits publics, l'État a décidé de mettre à contribution les collectivités locales au même titre que les particuliers et les entreprises.

Pour notre commune cela se traduit cette année par **une diminution des recettes de 144 170 €**.

A cela s'ajoute une augmentation des charges avec notamment le transfert de l'instruction des autorisations d'urbanisme à partir du 1^{er} juillet (soit une charge supplémentaire de 10 000 €, 20 000 € en année pleine), une baisse du taux de remboursement des contrats aidés de 75% à 65 % (soit une charge supplémentaire

de 25 450 €) et une diminution de recettes due à la perte de loyers (Trésor public : 11 000 € et Autovision : 13 000 €).

En contre partie, la commune enregistre une progression des dotations de solidarité (DSU, DSR et DNP) de 63 416 €.

→ **Il faut donc réaliser un nouveau plan d'économie à hauteur de 140 000 € pour l'année 2015.**

Dans ce contexte, le Conseil Municipal a décidé d'élaborer un plan d'économie permettant de poursuivre la maîtrise des dépenses communales sans remettre en cause les actions mises en place dans le cadre de notre politique sociale et familiale et en respectant l'engagement pris par l'ensemble des listes durant la campagne électorale de ne pas augmenter les impôts locaux

Le Conseil Municipal a ainsi décidé :

- le retrait du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (pour la part Ville) : 30 000 €
- la diminution des actions dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative : 21 000 € (financement Ville)
- Mise à disposition d'un collaborateur (à sa demande) à Vacances Plurielles : 18 000 € (20/35^{ème} du salaire et des charges)
- Deux départs à la retraite à la bibliothèque (coût annuel, salaires et charges : 78 000 €) et recrutement d'un agent en début de carrière (coût estimé : 30 000 €) : soit une économie de 48 000 €
- recul de l'âge pour le bénéfice du colis des aînés, du voyage et de l'après-midi récréative à 63 ans (à noter toutefois que les personnes ayant bénéficié du colis ou du voyage en 2014, continueront à en bénéficier) : 3 500 €
- divers efforts demandés aux services pour 2015 : 4 500 €
- Utilisation exclusive des crédits 4C pour le fleurissement : 15 000 €

Vote : 24 voix pour - 4 abstentions - 1 voix contre

Budget Primitif 2015

L'élaboration du Budget 2015 tient compte de la baisse des dotations d'État et des transferts de charges. Il s'appuie sur le plan communal d'économie pour permettre à la commune de réaliser son programme d'investissement tout en n'augmentant pas la pression fiscale sur les ménages.

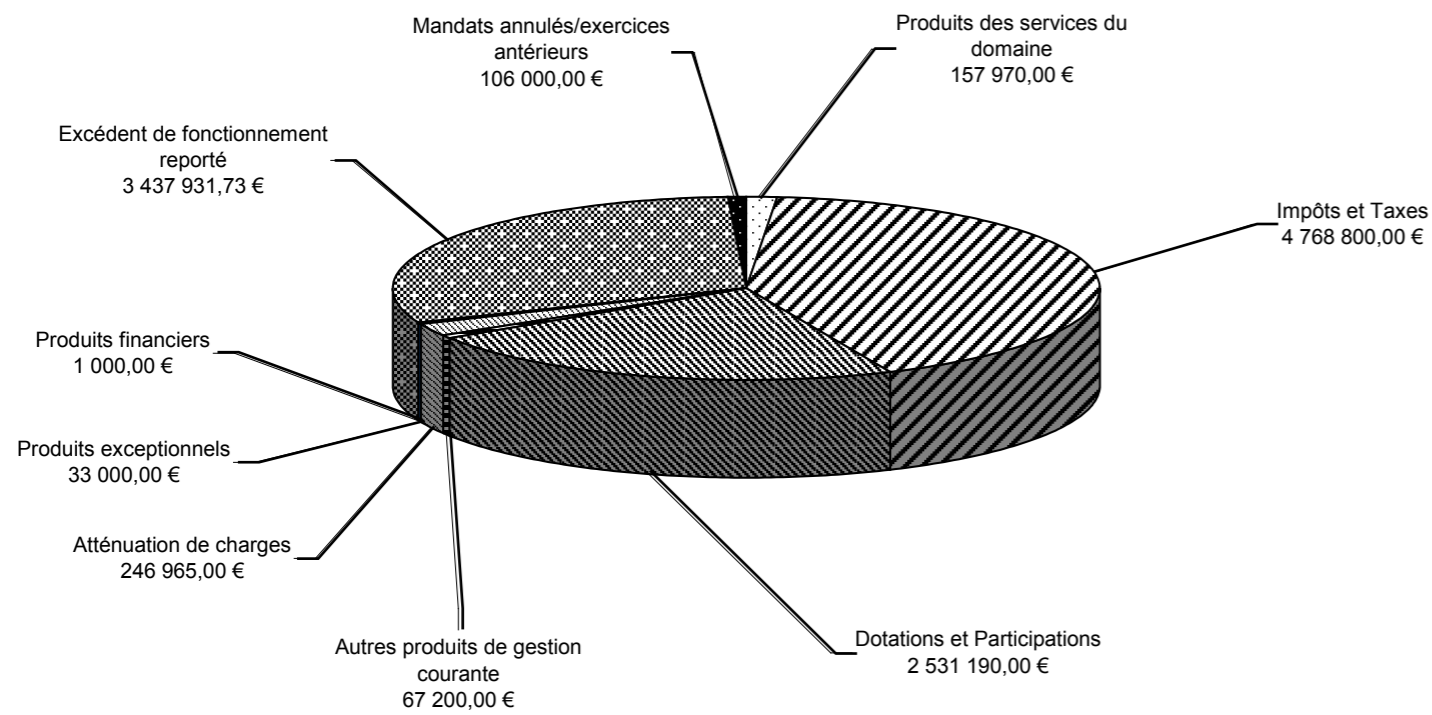
Les principaux investissements pour 2015

- Aménagement de la gare routière et mise en sécurité du cheminement piétonnier de l'Esplanade Monplaisir (1 030 000 €)
- Travaux dans les écoles (570 000 €) : réfection de la toiture de l'école Matisse, travaux école Curie et frais d'architecte pour la nouvelle école Langevin
- Travaux de mise en conformité du Palais des Sports (400 000 €)
- Travaux de voirie (120 000 €) : rue Jean Jaurès et entretien courant
- Frais d'études (150 000 €) : accessibilité des bâtiments communaux, redynamisation du Centre-ville et riot de Tupigny
- Démolition de bâtiments : maison abandonnée rue Faidherbe et bâtiment Autovision, rue de la Gaité (66 000 €)
- Traitement des fonds patrimoniaux de la médiathèque (10 000 €)
- Lotissement Schweitzer : viabilisation de parcelles (250 000 €)

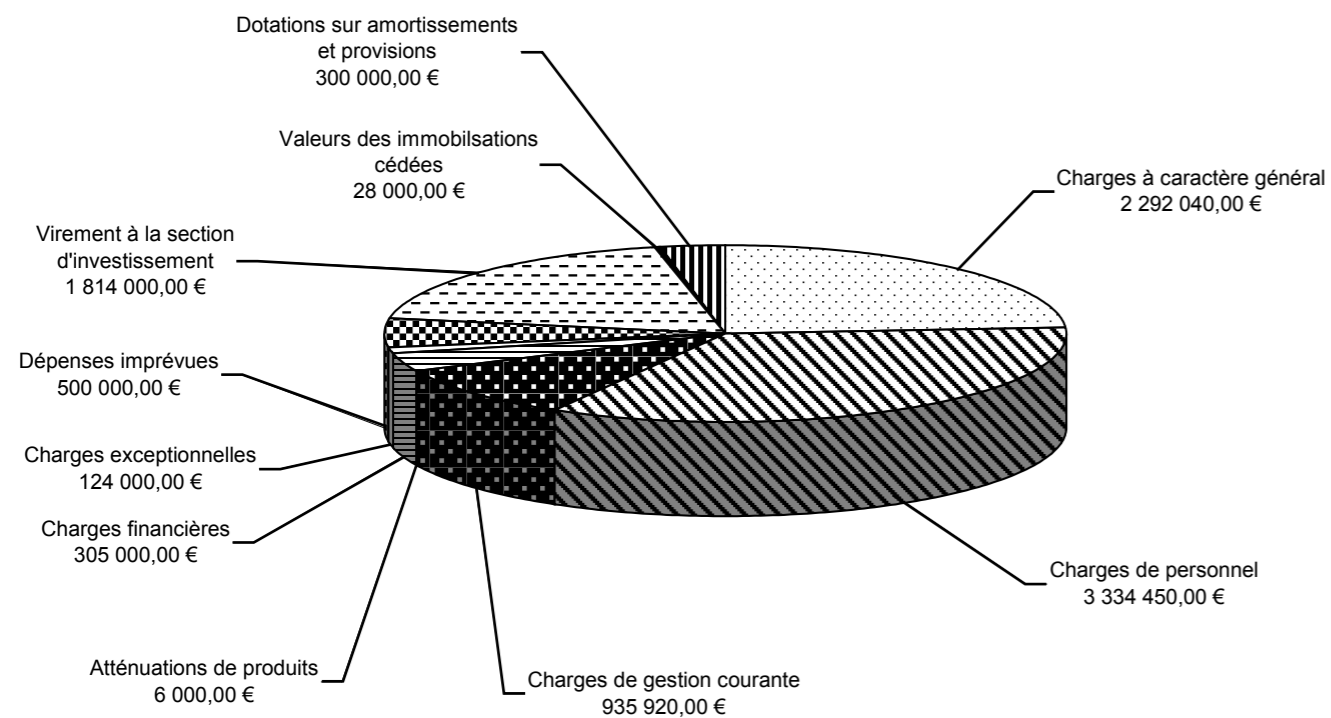
TOTAL des investissements : 2 756 000 €

D'autres délibérations seront prises en cours d'année, selon l'évolution des études et des consultations d'entreprises.

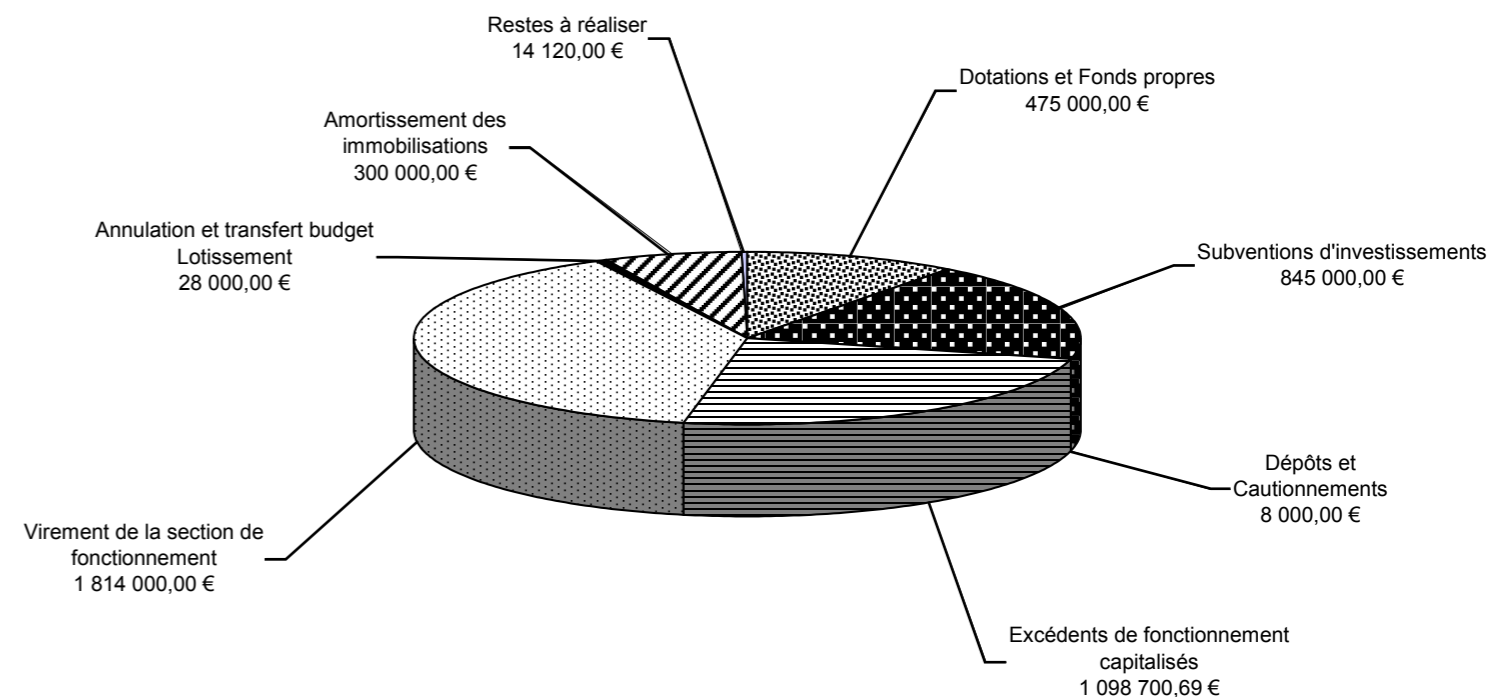
**Recettes de fonctionnement
11 350 056,73 €**



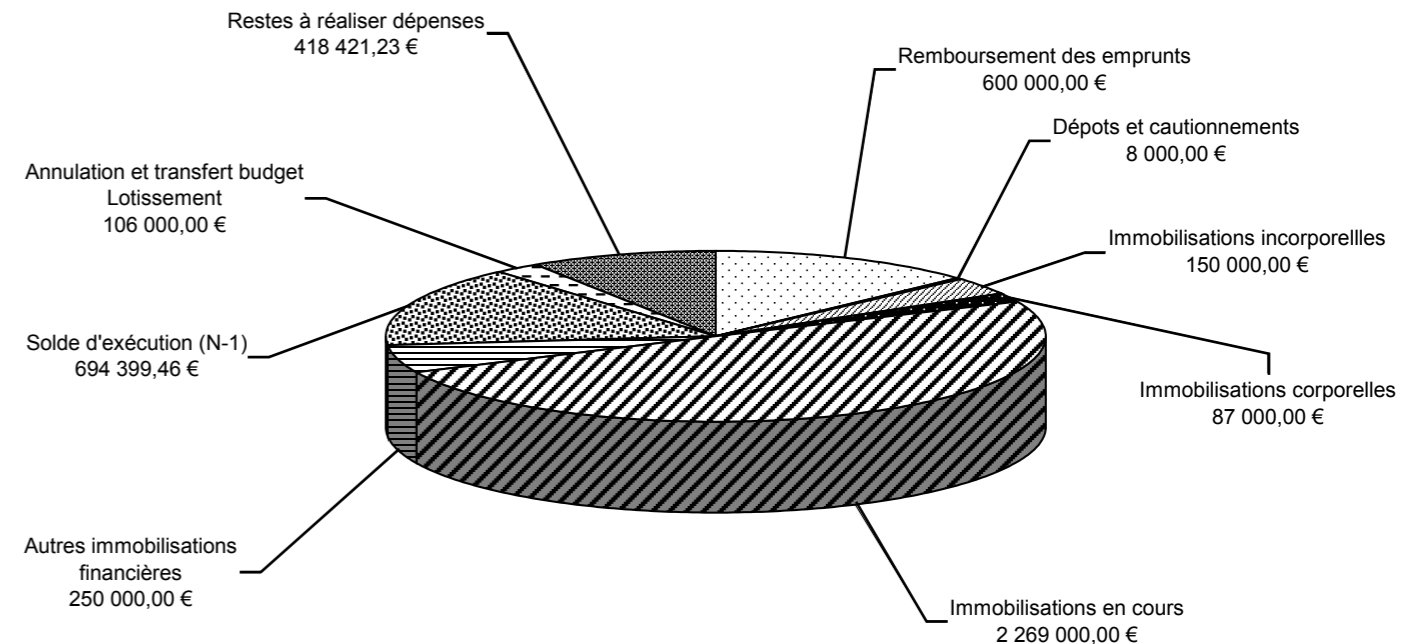
**Dépenses de fonctionnement
9 639 410 €**



**Recettes d'investissement
4 582 820,69 €**



**Dépenses d'investissement
4 582 820,69 €**



► La section de fonctionnement est votée avec un suréquilibre de 1 710 646,73 €.

Les points forts du budget 2015

➡ **MAINTIEN**
des taux de fiscalité locale

➡ **MAÎTRISE**
des dépenses courantes
et de personnel

➡ **CONTINUITÉ**
de la politique d'investissement

➡ **JUGULATION**
de l'endettement

Vote : 25 voix pour - 4 abstentions

Subventions traditionnelles

- Zikenstock : 8 000 € pour l'organisation du festival les 8 et 9 mai 2015

(pour mémoire 2014 : 9 000 €)

Vote : 26 voix pour - 3 abstentions

- La Commanderie de la Chaude Andouille : 1 500 € pour l'organisation de son 12^{ème} chapitre (qui a eu lieu le dimanche 5 avril 2015)

(pour mémoire 2014 : 1 500€ et suppression de la subvention traditionnelle de 160 €)

Vote : 24 voix pour - 5 abstentions

- Festival Handy Arts : 950 € pour l'organisation du festival (du 6 au 19 avril 2015)

(baisse forfaitaire de 5%)

Vote : unanimité

Création d'un nouveau Conseil des Jeunes

Le Conseil municipal décide d'instituer un nouveau conseil des jeunes composé de Catésiens issus des classes de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} et 2^{nde}.

Le Conseil des Jeunes sera un organe consultatif chargé de donner un avis sur les questions d'ordre culturel, économique, social, environnemental,.... Force de proposition, il représente pour le Maire et son Conseil une aide dans l'orientation des choix et la prise de décisions afin que celles-ci soient le plus en adéquation avec les besoins et les attentes de l'ensemble des jeunes Catésiens.

Le Conseil des Jeunes sera constitué :

- de jeunes volontaires, issus des classes de 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème} ou 2^{nde}
- d'un animateur
- du maire ou de son représentant
- des membres de la Commission Jeunesse
- des personnes extérieures invitées en fonction de l'ordre du jour

La durée du mandat est fixée à 3 ans.

Le Conseil des Jeunes comportera au maximum 25 membres. Si le nombre de jeunes faisant acte de candidature est supérieur à 25, des élections internes seront organisées.

Le Conseil des Jeunes se réunira au moins une fois par trimestre. Entre les séances plénières, des réunions de commissions seront tenues.

Vote : unanimité

Désignation des membres du comité syndical du SIVU «Murs Mitoyens»

Lors de sa séance du 13 mars 2015, le comité syndical a approuvé la demande d'adhésion de notre commune au SIVU «Murs Mitoyens» à compter du 1^{er} juillet.

Le conseil municipal a désigné :

- en qualité de délégués titulaires :

- ♦ M. Bruno Mannel
- ♦ M. Michel Richard
- ♦ M. Jacques Janti

- en qualité de délégués suppléants :

- ♦ M. Guy Druenne
- ♦ M. Olivier Descamps
- ♦ Mme Sylvie Decressonnière

Vote : unanimité

Régie de recettes - Voyage des aînés

La commune organise un voyage pour ses aînés, le 28 mai. A compter de cette année, le conseil municipal a décidé, dans le cadre de son plan d'économie, de reculer à 63 ans, l'âge pour bénéficier du colis des aînés, tout en maintenant la possibilité de participer aux personnes ayant bénéficiées du colis ou du voyage en 2014.

Le conseil municipal a réaffirmé le principe de gratuité et voté un tarif de 37 € pour les personnes de moins de 63 ans accompagnant son ou sa conjoint(e)

Vote : 24 voix pour - 4 abstentions - 1 voix contre

Contrat d'association avec l'école Saint-Joseph

Dans le cadre du contrat d'association avec l'école Saint-Joseph, la ville du Cateau-Cambrésis a l'obligation légale de verser une participation aux frais de fonctionnement pour les élèves catésiens scolarisés dans les classes élémentaires (soit 58 élèves à la rentrée 2014/2015)

Au compte administratif 2014, les dépenses de fonctionnement d'un élève de primaire s'élèvent à 343,53 €. Le conseil municipal propose d'allouer à l'école Saint-Joseph la somme de 19 924,74 € (343,53 € x 58 élèves)

Vote : 20 voix pour - 9 abstentions

Par ailleurs, le conseil municipal propose d'allouer une participation forfaitaire (non obligatoire) de 84,81 € pour les élèves de maternelles, soit un total de 2 459,49 € pour les 29 élèves catésiens.

Vote : 17 voix pour - 11 voix contre - 1 abstention

Demande de subvention auprès de la DRAC pour une mission relative au traitement des fonds patrimoniaux et locaux de la médiathèque

Dans le cadre de la transformation de la bibliothèque municipale en médiathèque, la ville souhaite engager une mission de traitement des fonds patrimoniaux.

Cette mission, dont le coût total s'élève à 9 760 €, sera confiée à un collaborateur de la Conservation du Patrimoine. Elle consistera au :

- tri, désherbage, dépôt ou réorientation du fonds XIX^{ème}-XX^{ème}, du fonds local et régional et du fonds de périodique, puis classement des ouvrages restants
- reclassement et cotation du fonds ancien
- mise en oeuvre et suivi de la conversion rétrospective de l'inventaire du fonds ancien de la bibliothèque.

La conseil municipal sollicite une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) à hauteur de 50%.

Vote : unanimité

Adhésion au dispositif «Voisins Vigilants»

Le conseil municipal a décidé d'adhérer au dispositif «Voisins Vigilants», mis en place par la Gendarmerie, sur proposition du Conseil des Sages.

Ce concept également connu sous le nom de participation citoyenne est un dispositif qui s'appuie sur la vigilance des voisins d'un même quartier pour lutter contre la délinquance, les cambriolages.

Vote : unanimité

Désignation de deux représentants à la 4C dans le cadre de la commission « Collecte et traitement des Déchets »

Le conseil municipal a désigné :

- M. Guy Druenne, délégué titulaire
- M. Serge Siméon, délégué suppléant

Vote : 25 voix pour - 4 abstentions

Vente d'un garage sis avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny

Le conseil municipal a décidé la mise en vente d'un garage situé avenue du maréchal de Lattre de Tassigny. L'évaluation domaniale, en date du 30 mars, fixe le montant de cette propriété à 7 500 €, avec possibilité d'abattement de 10 %.

Vote : unanimité

Questions diverses

► Désaffectation des anciens terrains de tennis et de pétanque rue Vendelgies

Dans le cadre du projet d'aménagement d'un nouveau lotissement rue de Fesmy/ rue Vendelgies, le conseil municipal doit délibérer pour désaffecter en droit les parcelles anciennement occupées par les terrains de tennis et de pétanque. Cette procédure est nécessaire à la mise en vente des parcelles.

Vote : unanimité

► Maintien des services de la Poste

La direction régionale de La Poste informe M. le Maire qu'elle abandonne son projet de relocalisation du bureau, compte tenu des coûts trop importants que cela engendrerait. Des travaux seront toutefois réalisés sur le site actuel pour offrir aux usagers de meilleures conditions d'accueil.

► Motion contre la loi Macron

Répondant à une sollicitation du bâtonnier de l'ordre des avocats du barreau de Cambrai, le conseil municipal a adopté une motion contre le projet de loi Macron :

« ***Sans maillage territorial, pas de justice de proximité***

Le projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques dont l'examen par le Sénat vient de s'ouvrir, comporte de graves dangers pour l'avenir immédiat des 60.000 avocats et 163 Barreaux de France mais également pour l'ensemble des justiciables.

En particulier, la proposition visant à supprimer la territorialité de la postulation des avocats dans le ressort des Tribunaux de Grande Instance porterait une atteinte sans précédent à la justice de proximité et au maillage territorial des avocats par la création de véritables déserts judiciaires.

Ce faisant, c'est l'accès au droit, à la justice et à la défense, tout particulièrement dans les zones périurbaines et rurales, qui serait gravement remis en cause. »

Vote : unanimité

► Problématique des remontées d'eau Chemin de Montay

Concernant les problèmes de remontées d'eau Chemin de Montay, M. Lecomte, directeur des Services Techniques, explique que Noréade a procédé à un audit qui a permis de vérifier que le problème ne venait pas d'une arrivée d'eau de la société SOMETOM.

Il pourrait s'agir d'une remontée de nappe phréatique. Pour confirmer ces suppositions et trouver la véritable cause de ces inondations, un bureau d'étude va être missionné.